Groupe F ULIS :

 « Les élèves bénéficiant de l'Ulis sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire, leur classe de référence est la classe ou la division correspondant approximativement à leur classe d'âge, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ils bénéficient de temps de regroupement autant que de besoin. » Circulaire ULIS 1er et 2nd degrés Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 « C’est un élève de CE1 qui bénéficie du dispositif ULIS »

 Quelles réflexions, Quelle mise en œuvre, Quels objectifs ?